

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 17 – Mercredi 10 mai 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Secrétariat du Parlement

Erratum

Référendum facultatif sur l'initiative cantonale en matière fédérale «Offices de poste: améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale»

Une erreur s'est glissée dans la publication susmentionnée, parue dans le Journal officiel du 3 mai 2017, page 320.

En application de l'article 78, lettre f, de la Constitution de la République et Canton du Jura, cette initiative est soumise au référendum facultatif. Ce dernier peut être requis par 2000 citoyens ou **cinq** (et non huit) communes dans les 60 jours qui suivent la présente publication, soit jusqu'au 3 juillet 2017.

Delémont, le 5 mai 2017

Le secrétaire du Parlement:
Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 19 avril 2017

Par arrêté, le Gouvernement a créé un groupe de travail temporaire, rattaché au Service de l'enseignement, chargé d'examiner la situation des enseignant-e-s qui interviennent dans d'autres disciplines ou degrés que ceux contenus dans leur titre d'enseignement.

Le groupe de travail est composé de:

- M. Michel Boil, représentant de la Conférence des directeurs des écoles primaires (CODEP);
- M. Guy Jubin, directeur a.i du Centre jurassien d'enseignement et de formation;
- M. Rémy Meury, représentant du Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ);
- M. Jean-Marc Scherrer, directeur du Lycée cantonal;
- M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement;
- M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines;

– M. Jacques Widmer, représentant de la Conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES).

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Fred-Henri Schnegg.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service de l'enseignement.

Le groupe de travail est constitué pour une durée de 12 mois.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Office de l'environnement

Prélèvement d'eau de surface

Requérant: Municipalité de Delémont, par leurs Services Industriels, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet: ATB SA, Rue du Stand 4, 2800 Delémont dans le cadre du *Plan spécial «Scheulte-Birse – Secteur C4»*.

Objet: concession pour la réalimentation de la nappe phréatique des Rondez par le ruisseau du Moulin alimentant à son aval l'écosystème du Colliard (compensation écologique A16).

Cours d'eau concerné: La Scheulte à Courroux.

Emplacement du projet: La Scheulte, parcelle N° 61, ban communal de Courroux; coordonnées: X 595'072 / Y 245'879.

Projet: déplacement de l'actuelle prise d'eau dans le cadre du *Plan spécial «Scheulte-Birse – Secteur C4»*. Concession pour le déplacement de la prise d'eau pour un prélèvement de 80 l/s d'eau superficielle réalimentant la nappe phréatique des Rondez par le ruisseau du Moulin puis l'écosystème du Colliard (compensation écologique A16). Débit résiduel de 280 l/s dans la Scheulte (débit d'étiage Q_{347} estimé à 360 l/s).

Genre de construction: constructions et équipements prévus dans le *Plan spécial «Scheulte-Birse – Secteur C4»* (adopté par les autorités communales le 20 mars 2017 et approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 6 avril 2017). Prise d'eau: captage par infiltration dans le lit de la Scheulte, drains, chambre de contrôle équipée d'un dispositif de fermeture, de contrôle du débit et de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures ainsi qu'un by-pass pour la restitution de l'eau à la Scheulte.

Libre circulation du poisson et des sédiments garantis par le dispositif. Conduite: conduite enterrée pour le transport de l'eau depuis l'ouvrage jusqu'au ruisseau du Moulin à ciel ouvert (parcelle N° 4018).

Dimension: se reporter, notamment, à l'article 30, page 8, du *Plan spécial « Scheulte-Birse – Secteur C4 »* de la Commune de Courroux et à son *Plan d'occupation du sol et des équipements*.

Dérogations requises: aucune.

Dépôt public de la demande jusqu'au 9 juin 2017, à l'Office de l'environnement, ainsi qu'à l'administration communale de Courroux. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser sous pli recommandé à l'Office de l'environnement, Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69, 2882 St-Ursanne, jusqu'au 9 juin 2017 inclusivement.

St-Ursanne, le 5 mai 2017

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 1^{er} juin 2017, à 20h 15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2017
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2016
3. Adopter le nouveau règlement de l'agence communale AVS
4. Adopter la modification du règlement communal concernant l'alimentation en eau et tarif y relatif (introduction d'une taxe de base)
5. Adopter la modification du règlement communal concernant les eaux usées (introduction d'une taxe de base)
6. Voter un emprunt de Fr. 171 000.– pour la part communale à la réalisation de la porte d'entrée «Est» sur la route de Miécourt, et donner compétence au conseil pour se procurer les fonds
7. Approuver un prêt d'un montant maximal de Fr. 100 000.– TTC, au syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par emprunt
8. Divers

Les règlements mentionnés sous points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Bourrignon

Assemblée communale ordinaire, mercredi 31 mai 2017, à 20h, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 29 mars 2017 publié sur le site internet de la commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier;
2. Approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD);
3. Présentation des comptes 2016 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 85 000.– pour la pose d'abribus, à couvrir par voie d'emprunt;
5. Information sur les dossiers en cours;
6. Divers

Dépôt public

Le règlement d'organisation et d'administration du SEOD est déposé publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 31 mai 2017, c'est-à-dire du 11 mai 2017 au 20 juin 2017, au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 5 mai 2017

Le Conseil communal

Châtillon

Assemblée bourgeoise, mardi 30 mai 2017, à 20h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 30 novembre 2016.
2. Info concernant la création d'une réserve forestière.
3. Commission de vérification des comptes.
4. Présentation des comptes 2016.
5. Info concernant le Règlement des pâturages.
6. Abrogation de la Loi sur la protection des données à caractère personnel (LPD) sur demande du Service des communes.
7. Divers et imprévus.

Châtillon, le 4 mai 2017

Le Conseil bourgeois

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire, mardi 23 mai 2016, à 20h 15, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Procès verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2016.
3. Divers et imprévus.

Le Conseil bourgeois

Courendlin

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 19 mai 2017, à 19h 30, à la salle de la voirie communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passation et approbation des comptes 2016.
3. Discuter et voter la vente de la parcelle feuillet N° 084 en contrepartie de la construction d'un nouvel hangar sur la parcelle feuillet N° 803. Donner compétence au conseil pour signer les actes nécessaires.
4. Divers.

Le Conseil bourgeois

Vous pouvez envoyer
vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Courrendlin

Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courrendlin dépose publiquement durant 30 jours, soit du 11 mai 2017 au 9 juin 2017 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le document suivant:

Modification de l'aménagement local – Plan de zones: parcelle 95, 1390 et 1654

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courrendlin jusqu'au 9 juin 2017 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition à la modification du plan de zones».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courrendlin, le 8 mai 2017

Le Conseil communal

Courroux

Approbation de la modification du plan directeur localisé «Aménagement de la Scheulte, de la Birse et de leurs abords»

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision rendue le 5 mai 2017,

– la modification du plan directeur localisé des aménagements de la Scheulte, de la Birse et de leurs abords

contenue au dossier N°: 6709.6.220.

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal de Courroux.

Courroux, le 10 mai 2017

Le Conseil communal

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, mercredi 17 mai 2017, à 20 h 15, à la salle paroissiale N° 2

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. PV de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2016.
3. Comptes 2016.
4. Informations sur les prescriptions relatives à l'estivage du bétail 2017.
5. Divers et imprévus.

La Commission des pâturages

journalofficiel@pressor.ch

Sceut

Assemblée bourgeoise, vendredi 26 mai 2017, à 20 h 15, à l'école de Glovelier

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Adopter le budget 2017.
3. Passer les comptes 2016 et voter les dépassements de budget.
4. Divers.

Sceut, le 4 mai 2017

Le secrétariat bourgeois

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Movelier - Mettembert

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 23 mai 2017, à 20 h, à la salle paroissiale de Mettembert

Ordre du jour:

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
3. Nommer un/e conseiller/ère
4. Voter un crédit de Fr. 80000.– pour la réfection de la toiture de la chapelle de Mettembert
5. Informations de l'équipe pastorale
6. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Vermes - Envelier - Elay

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 31 mai 2017, à 20 h, à la salle de la Cure

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter les dépassements de budget et accepter les comptes 2016
3. Information sur l'avancement du projet de restauration intérieure de l'église
4. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Alle

Requérants: Maryline et Jérémy Picard, Rue Pierre-Péquignat 7, 2942 Alle. Auteur du projet: PLANIBAT Sàrl, Atelier d'architecture, Rue de l'Eglise 15, 2942 Alle.

Projet: construction d'une maison familiale terrasse couverte, couvert à voiture et réduit/bricolage, poêle, velux, PAC ext., entrée couverte, escalier ext. accès rez-supérieur, rez-inf. partiel et semi-enterré, sur les parcelles N°s 636 (surface 1473 m²), 637 (surface 716 m²), sise Les Vies de Bâle. Zone d'affectation: Constructions: mixte / Solde parcelles: agricole et zone verte.

Dimensions principales: longueur 12 m 35, largeur 7 m 76, hauteur 6 m 60, hauteur totale 8 m 44. Dimensions couvert à voiture/réduit: longueur 8 m 08, largeur 6 m 58, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 30. Dimensions terrasse couverte: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40. Dimensions remise jardin: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie et B.A. (rez-inf.), ossature bois isolée (étages). Façades: crépi, teinte brune. Couverture: maison: tuiles béton, teinte grise / Couvert à voiture: dalle plate béton.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2017 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 8 mai 2017

Le Conseil communal

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérant: Sunrise Communications AG, Binzmühlerstrasse 130, 8050 Zürich. Auteur du projet: TM Concept AG, Delfterstrasse 12, 5000 Aarau.

Projet: échange des antennes sur installation de communication mobile existante, sur mât Sunrise BA525-2 sur la parcelle N° 399 (surface 5110 m²), sise à Grandgourt. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales mât (existantes): longueur max. 1 m 35, largeur max 1 m 35, hauteur 30 m, hauteur totale 30 m.

Genre de construction: mât existant inchangé.

Dérogations requises: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juin 2017 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 4 mai 2017

Le Conseil communal

Le Bémont

Requérant: Jérémy Vermeille, Sous le Bémont 77, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Globogal AG, Tannlihg 5, 5600 Lenzburg.

Projet: construction d'un poulailler pour 2000 poules pondeuses, label bio, avec volière, nids et jardin d'hiver, local de ramassage et tapis de transfert des œufs vers le poulailler existant (en partie enterrée) + parcours extérieur en copeaux et pâturage avec arbres + 2 silos, sur la parcelle N° 80 (surface 113042 m²), sise Sous le Bémont. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 33 m 55, largeur 13 m 13, hauteur 3 m 35, hauteur totale 5 m 10. Dimensions silos, 2 p.: diamètre 2 m 50, hauteur 6 m 84, hauteur totale 6 m 84. Dimensions tapis transfert œufs (ext.): longueur 21 m, largeur 2 m 06, hauteur 0 m 60, hauteur totale 0 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: béton. Façades: lambrissage bois, teinte brune, et filets brise-vent. Couverture: panneaux sandwich isolants thermolaqués, teinte rouge brun RAL 4040.

Dérogation requise: L'art. 97 LAgr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2017 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 4 mai 2017

Le Conseil communal

Boécourt

Requérants: Aline Viénat et Julien Cattin, Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 21A: démolition poulailler Sud existant, doublage int., nouveau radier et nouvelles canalisations EU, transf. int. et aménagement local technique dans grange, cheminée salon, remplacement des fenêtres, murage de fenêtres existantes et création de nouvelles ouvertures selon plans déposés, construction d'une terrasse non couverte au Sud + nouveau revêtement bitumineux, construction d'un couvert à voiture en annexe, sur la parcelle N° 54 (surface 1256 m²), sise Rue du Stand. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions couvert 1 voiture (annexe): longueur 5 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: existant inchangé. Façades: crépi existant teinte claire, et bardage bois existant teinte brun foncé. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2017 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 5 mai 2017

Le Conseil communal

Les Bois

Requérante: Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Stähelin Architectes (Delémont) SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: démolition du bâtiment N° 2 et d'une annexe. Construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente avec scène mobile, buvette et cuisine, 2 salles de classe pour l'école + aménagement d'une place de jeux, d'un terrain de sport ext. et de 31 cases de stationnement sur les parcelles N°s 151 (surface 6396 m²) et 1018 (surface 5692 m²), sises Place des Petits d'Homme. Zone d'affectation: Utilité publique UAd.

Dimensions principales: longueur 45 m 60, largeur 25 m 20, hauteur 7 m 70, hauteur totale 7 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: béton armé et ossature bois isolée, façades ventilées. Façades: béton: brut, teinte grise / Bardage bois: teinte naturelle ou grisée à préciser. Couverture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2017 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 3 mai 2017

Le Conseil communal

Boncourt

Requérants: Seyda & Mathias Hartung, Zum Bischofsstein 7, 4058 Bâle. Auteur du projet: Swisshaus SA, En Chamard 55c, 1440 Montagny-près-Yverdon.

Projet: construction d'une maison familiale avec toiture plate, sous-sol, terrasse couverte, PAC int. avec 2 grilles en façades, balcon couvert (étage), terrasse et panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) en toiture + aménagement de 2 places de stationnement ext. + abattage d'arbres sur la parcelle N° 3314 (surface 1131 m²), sises Chemin du Crêt des Pierres. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 13 m 64, largeur 11 m 14, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m. Dimensions sous-sol: longueur 13 m 78, largeur 11 m 28, hauteur 3 m 08, hauteur totale 3 m 08. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 89, largeur 2 m 82, hauteur 4 m 60, hauteur totale 4 m 60. Dimensions balcon couvert: longueur 4 m 89, largeur 2 m 82, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Couverture: toiture plate isolée, étanchée, finition gravier, teinte grise, et dalles de jardin (terrasse).

Dérogations requises: Art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juin 2017 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 10 mai 2017

Le Conseil communal

Bonfol

Requérants: Mireille & Sébastien Schneiter, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage/atelier en annexe contiguë avec toiture plate, poêle, balcon/terrasse (étage) et PAC ext., sur la parcelle N° 2422 (surface 1144 m²), sise Rue de St-Fromond. Zone d'affectation: Habitation H2.

Dimensions principales: longueur 18 m 10, largeur 13 m 98, hauteur 6 m, hauteur totale 7 m 90. Dimensions garage/atelier: longueur 6 m 70, largeur 3 m 87, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment, isolation, brique TC. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2017 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 4 mai 2017

Le Conseil communal

Courgenay

Requérants: Jubin Claude et Neukomm Jubin Julie, Les Champs Morel 7, Courgenay. Auteurs du projet: Jubin Claude et Neukomm Jubin Julie, Les Champs Morel 7, Courgenay.

Projet: construction d'une maison de jardin sur un radier béton sur la parcelle No 4601 (surface 1993 m²), sise rue Les Champs Morel. Zone d'affectation: HA (PS Sous la Vie de Cornol).

Dimensions principales: longueur 5 m 75, largeur 4 m 20, hauteur 3 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: bois – couleur brun. Couverture: toit tuiles nuancées.

Dérogations requises: Art. 12 al. 5 des prescriptions spéciales.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 juin 2017 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 5 mai 2017

Le Conseil communal

Courendlin

Requérante: Commune municipale de Courendlin, par son administration, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin. Auteur du projet: Ecojura Sàrl, Rue Chavon-Dedos 24, 2830 Courendlin.

Projet: isolation périphérique des façades et remplacement des fenêtres, sur la parcelle N° 129 (surface 6698 m²), sise Chemin des Ecoliers. Zone d'affectation: Utilité publique UAe.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: pose de plaques isolantes Marmoran Lambda white avec crépi, teintes grise et blanche. Couverture: existant, inchangé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juin 2017 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 3 mai 2017

Le Conseil communal

Courtételle

Requérant: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Amodus SA, Chemin du Petit-Flon 29, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Projet: pose d'une nouvelle base de téléphonie mobile pour le compte de Salt Mobile SA: équipement, mât, clôture sur la parcelle N° 2075 (surface 2720 m²), sise Rue du Vieux-Moulin. Zonne d'affectation: Utilité publique UAg.

Dimensions principales mât: longueur diamètre base 1 m 30, hauteur diamètre sommet 0 m 25, hauteur 25 m, hauteur totale 25 m. Dimensions clôture: longueur 2 m 75, largeur 5 m, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m.

Genre de construction: matériaux mât: acier zingué, teinte grise. Matériaux clôture: acier zingué grillagé, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2017 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 5 mai 2017

Le Conseil communal

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Service UETP, Rte de Bâle 1, 2800 Delémont. Auteure du projet: Municipalité de Delémont, Service UETP, Rte de Bâle 1, 2800 Delémont.

Projet: déconstruction d'une remise-dépôt, mise en état de la parcelle après la démolition, sur la parcelle N° 439 (surface 4115 m²), sise Route de Bâle au lieu-dit «Le Colliard». Zone de construction: ZVA: Zone verte A

Description: remise-dépôt

Dimensions: selon dossier photos

Genre de construction: murs extérieurs: brique, béton. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: plaques en fibrociment

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 juin 2017 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 mai 2017

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Monsieur Monnerat Jérôme, Andains 11, 2800 Delémont. Auteur du projet: GA Intérieurs Sàrl, Rue St-Georges 6, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 5, pose d'une isolation périphérique, changement des fenêtres, changement du système de chauffage, pose d'un poêle, sur la parcelle N° 2017 (surface 915 m²), sise Rue des Vergers. Zone de construction: HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv.).

Description: maison familiale.

Dimensions: longueur 13 m 30, largeur 11 m 29, hauteur inchangée, hauteur totale inchangée.

Genre de construction: murs extérieurs: isolation périphérique. Façades: crépi ciment, couleur: blanc cassé. Couverture: inchangée. Chauffage: PAC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 juin 2017 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 mai 2017

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mettembert

Requérante: Commune mixte de Mettembert, Route du Haut-Plateau 1a, 2806 Mettembert. Auteure du projet: Commune mixte de Mettembert, Route du Haut-Plateau 1a, 2806 Mettembert.

Projet: rénovation du réservoir d'eau: déplacement de la porte, suppression des fenêtres et isolation extérieure des façades visibles et de la toiture, sur la parcelle N° 139 (surface 255641 m²), sise En Haut-la-Côte. Zone d'affectation: Agricole, forêt.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, pose isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: dalle béton végétalisée.

Dérogation requise: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2017 au secrétariat communal de Mettembert

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mettembert, le 2 mai 2017

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Matthieu Lapaire, Rue des Labours 7, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: François Willemin, architecte REG, Rue de Biaufond 3, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: construction d'un garage avec espace exposition, atelier, lavage, bureaux, stocks, mezzanine, 2 couverts et PAC ext. + aménagement de 14 cases de stationnement ext., sur la parcelle N° 2077 (surface 1584 m²), sise La Fin des Esserts. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 39 m 98, largeur 15 m 48, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: tôles sandwich, teinte anthracite. Couverture: tôles sandwich, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2017 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 10 mai 2017

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérant: John Chaignat, Rue des Sommètres 34, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage/réduit en annexe contiguë, sous-sol partiel, poêle, PAC int., terrasses couvertes et panneaux solaires sur pan Sud et façade Sud sur la parcelle N° 1263 (surface 640 m²), sise Sur les Craux. Zone d'affectation: Habitation HAb1, plan spécial Sur les Craux.

Dimensions principales: longueur 11 m 20, largeur 11 m 64, hauteur 5 m 20, hauteur totale 7 m 05. Dimensions garage/réduit (47.40 m²): longueur 5 m 87, largeur 8 m 63, hauteur 3 m 85, hauteur totale 3 m 85. Dimensions sous-sol: longueur 11 m 64 m, largeur 11 m 20, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: plot aggloméré béton. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: maison: dalle béton isolée, panneaux Eternit, teinte anthracite / Annexe: toiture plate, finition gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2017 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 4 mai 2017

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérant: Parratimo Sàrl, Rue de l'Hôpital 17, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: MOMA Architecture & design Sàrl, 52, Boulevard des Brotteaux, 69006 Lyon (France).

Projet: réaménagement des espaces vente et salon de thé existants, construction d'une véranda sur espace couvert existant, d'une rampe d'accès (Hand.), pose d'un nouveau garde-corps à la terrasse existante au 1^{er} étage + pose de containers provisoires pour espace vente et laboratoire partiel de la boulangerie durant les travaux, sur la parcelle N° 172 (surface 1516 m²), sise Rue de l'Hôpital. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions véranda: longueur 5 m, largeur 1 m 43, hauteur 3 m 19, hauteur totale 3 m 19. Dimensions containers prov. Nord-Est: longueur 9 m 75, largeur 6 m 06, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions containers prov. Nord-Ouest: longueur 4 m 88, largeur 6 m 06, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: maçonnerie, inchangé / Véranda: ossature métallique. Façades: existant inchangé + bardage bois pin Douglas, teinte à préciser + revêtement zinc, teinte RheinZink prePATINA clair / Véranda: vitrage. Couverture: existant, inchangé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2017 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 5 mai 2017

Le Conseil communal

Soubey

Avenant

Requérants: Nicole Suter, Wasgenring 49, 4055 Bâle, et Pascal Suter, Hüggerwald 747, 4245 Kleinlützel. Auteur du projet: Neuschwander Immobilier SA, Rue de la Maltière 7, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation du bâtiment N° 14 et **régularisation de travaux**, sur la parcelle N° 170 (surface 6071 m²), sise Les Moulins. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche, et bardage bois existant, teinte brune. Couverture: tuiles existantes, teinte brune.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2017 au secrétariat communal de Soubey où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 8 mai 2017

Le Conseil communal

Val Terbi / Vicques

Requérant: Frédéric Charmillot, Impasse de l'Orme 3, 2824 Vicques. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. & A. Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 7, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, poêle, terrasse couverte, jour zénithal, PAC ext. et panneaux photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 3000 (surface 768 m²), sise Impasse de l'Orme. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 13 m 59, largeur 12 m 69, hauteur 3 m 40, hauteur totale 4 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: briques agglom-ciment, isolation laine minérale, panneaux plâtre Alba. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte brun-rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2017 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 3 mai 2017

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission du titulaire, le Gouvernement jurassien met au concours le poste de

Chancelier-ère d'Etat

Mission: Assurer la planification et la coordination des activités du Gouvernement et des départements; assister et conseiller le Gouvernement dans l'accomplissement de ses tâches; planifier les projets du Gouvernement; assurer des relations harmonieuses au sein de l'Etat, ainsi qu'avec les citoyen-ne-s, les autorités fédérales et celles d'autres cantons; diriger la Chancellerie d'Etat et superviser les unités administratives qui en dépendent; préparer et organiser les

séances du Gouvernement et en rédiger les procès-verbaux; exécuter les mandats confiés par le Gouvernement et représenter celui-ci; diriger le protocole de l'Etat.

Profil: Titulaire d'une formation universitaire complète, de préférence en droit, vous bénéficiez d'une expérience confirmée de direction de personnel et de projets. Vous disposez d'une capacité d'analyse caractérisée par l'esprit de synthèse, de qualités d'organisation, ainsi que du sens de la négociation et de la diplomatie. Vous faites preuve d'une excellente expression orale et écrite. Vous avez plusieurs années d'expérience en tant que cadre dirigeant dans le domaine public ou privé. Vous avez d'excellentes connaissances de la société jurassienne. Vous maîtrisez l'allemand, oralement et par écrit. De bonnes connaissances d'anglais constituent un avantage.

Traitement: Classe 25.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} la ministre Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement, tél. 032 420 51 03, ou de M. Jean-Christophe Kübler, chancelier d'Etat, tél. 032 420 72 05.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chancelier-ère d'Etat », **jusqu'au 29 mai 2017.**

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire, dix-huit postes d'

enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 13 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Haut Val Terbi;
- 1 poste comprenant 13 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire du Val Terbi;
- 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Rebeuvelier;
- 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Courroux-Courcelon;

- 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Rossemaison;
- 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Châtillon;
- 1 poste comprenant 19 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Courtételle;
- 1 poste comprenant 5 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de La Réselle;
- 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Boécourt;
- 1 poste comprenant 9 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Haute-Sorne;
- 1 poste comprenant 9 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Haute-Ajoie;
- 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire du Clos du Doubs;
- 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Fontenais;
- 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Cornol;
- 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de La Baroche;
- 1 poste comprenant 12 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Porrentruy;
- 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de La Cœuvatte;
- 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Boécourt.

Profil:

- MAES (Master en enseignement spécialisé)

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la Section Enseignement spécialisé (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire », au Service de l'enseignement, Section Enseignement spécialisé, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 26 mai 2017**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire, quatre postes d'

enseignant-e secondaire spécialisé-e
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 18 leçons hebdomadaires au sein du Collège de Delémont;
- 1 poste comprenant 2 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire du Val Terbi;
- 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Courrendlin;
- 1 poste comprenant 20 leçons hebdomadaires au sein du Collège Thurmann.

Profil:

- Bachelor universitaire + Master HEP
- MAES (Master en enseignement spécialisé)

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la Section Enseignement spécialisé (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation soutien ambulatoire », au Service de l'enseignement, Section Enseignement spécialisé, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 26 mai 2017**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Delémont, un poste d'

enseignant-e primaire
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 24 leçons hebdomadaires (degrés 3-8P)

Profil:

- Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire / Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail: Ecole primaire de Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Delémont, M. Nicolas Gagnebin (032 421 97 00) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Sylvianne Suvat (032 422 60 89).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Sylvianne Suvat, présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont **jusqu'au 19 mai 2017**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Develier, un poste d'

enseignant-e primaire
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le

développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 22 leçons hebdomadaires (degrés 1-8P)

Profil:

- Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire / Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail: Ecole primaire de Develier

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Develier, M^{me} Fanny De Sloovere (032 422 30 30) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Didier Varin (032 422 21 58).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit, par écrit avec la mention «Postulation», à M. Didier Varin, président de la Commission d'école, Route de Porrentruy 22, 2802 Develier, soit, par courrier électronique à l'adresse: didier.varin@outlook.com, **jusqu'au 26 mai 2017**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Fontenais, deux postes d'

**enseignant-e primaire
(contrat de durée indéterminée)**

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires (degrés 1-4P)
- 1 poste comprenant 12 leçons hebdomadaires (degrés 1-4P)

Profil:

- Bachelor HEP

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire / Classe 13

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail: Ecole primaire de Fontenais

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Fontenais, M^{me} Ségolène Eberlin (032 466 19 02) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Sophie Huber-Terrier (032 466 48 91).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites

et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit, par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Sophie Huber-Terrier, présidente de la Commission d'école, Rue Fernand-Gigon 315, 2902 Fontenais, soit par courrier électronique à l'adresse: sophie.huber@bluewin.ch, **jusqu'au 26 mai 2017**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire des Franches-Montagnes, Saignelégier, un poste d'

**Enseignant-e secondaire
(contrat de durée déterminée d'une année)**

Mission – Enseignant-e: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- Un poste comprenant 3 leçons hebdomadaires d'allemand

Profil:

- Bachelor universitaire et master HEP pour l'allemand

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e secondaire / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail: Saignelégier

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école de Saignelégier, M. Laurent Nicolet (032 951 29 02) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Marcel Adam 032 954 17 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention «Postulation», à M. Marcel Adam, président de la Commission d'école, Jonquilles 8, 2345 Les Breuleux **jusqu'au 26 mai 2017**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs, Collège Thurmann, deux postes de

**Enseignant-e d'économie familiale
(contrat de durée indéterminée)**

Mission – Enseignant-e: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- Un poste comprenant 3 leçons hebdomadaires d'économie familiale
- Un poste comprenant 9 leçons hebdomadaires d'économie familiale

Profil:

– DAS PIRACEF pour l'économie familiale

Fonction de référence et classe de traitement:

– Enseignant-e AC/EF / Classe 14

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017

Lieu de travail: Collège Thurmann

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, M. Patrick Bandelier (032 465 93 30) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Marguerite Vuillaume (032 476 64 24).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Marguerite Vuillaume, présidente de la Commission d'école, Rue de la Fontaine 23, 2908 Grandfontaine **jusqu'au 26 mai 2017**.



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste suivant:

Assistant-e social-e secteur aide sociale

Taux d'activité: 100%

Mission: Assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de l'aide sociale. Etre apte à travailler avec une population pouvant présenter des difficultés multiples. Développer un travail interdisciplinaire.

Exigences: Diplôme HES en travail social ou formation équivalente, intérêt pour le travail d'accompagnement social, compétences en gestion administrative, dynamisme et esprit d'initiative.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017 ou date à convenir.

Lieu de travail: Antenne de Delémont. Autres lieux de travail possibles, Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Dominique Cattin Houser, directrice adjointe des SSRJU au 032 420 78 50.

Les candidatures accompagnées des documents usuels, doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M^{me} Dominique Cattin Houser, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation assistant-e social-e », **jusqu'au 3 juin 2017**.



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la prochaine rentrée d'août, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division technique, un poste d'

Enseignant-e de pratique dans le domaine de l'horlogerie CFC (Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine de l'horlogerie CFC, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la

société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 60%

Profil:

– Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent
– Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
– Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum
– Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017 (début des cours: 21 août 2017)

Lieu de travail: Porrentruy, division technique du CEJEF

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Jean Ammann (032 420 35 50) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation enseignant-e domaine horlogerie », **jusqu'au 19 mai 2017**.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Pour la prochaine rentrée d'août, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division technique, un poste d'

Enseignant-e de pratique et de théorie dans les domaines informatique et enseignement général CFC, voire ES (Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine de l'informatique et de l'enseignement général (physique, mathématiques) CFC, éventuellement ES, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: ~ 80%

Profil:

– Bachelor, voire Master, dans le domaine ou titre jugé équivalent
– Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
– Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum
– Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2017 (début des cours: 21 août 2017)

Lieu de travail: Porrentruy, division technique du CEJEF

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Jean Ammann (032 420 35 50) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation enseignant-e domaines informatique et enseignement général », **jusqu'au 19 mai 2017**.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »

JURASSICA

Dans le cadre de son antenne universitaire en géosciences, le JURASSICA Museum met au concours un poste de

Préparateur-trice – restaurateur-trice en géosciences à 80%

Une priorité sera donnée aux candidatures internes.

Mission

Assurer la préparation et le suivi scientifique des collections d'études en étroite collaboration avec l'équipe scientifique. Procéder aux opérations de moulage et de copies. Participer au support technique lors de fouilles et de prospections sur le terrain ainsi qu'à l'encadrement de stagiaires universitaires et de hautes écoles.

Profil

Bachelor dans le domaine des géosciences ou de la préparation/restauration. Expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la préparation et la restauration d'objets géologiques et paléontologiques ainsi que sur le terrain. Aptitudes pour le travail en équipe, autonomie. Connaissances en anglais et/ou allemand sont un atout. Maîtrise des outils informatiques courants.

Fonction de référence et classe de traitement

Préparateur-trice – conservateur-trice / Classe 12.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements

Peuvent être obtenus auprès de PD Dr. Damien Becker, directeur du JURASSICA Museum, Route de Fontenais 21, 2900 Porrentruy, damien.becker@jurassica.ch, tél. 032 420 92 10.

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des diplômes et certificats de travail) sont à envoyer **jusqu'au 25 mai 2017**. Les envois par courrier électronique sont fortement encouragés et doivent être adressés à info@jurassica.ch

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Commune Les Bois

Service organisateur/Entité organisatrice:

Stähelin architectes (Delémont) SA, à l'attention de Miguel Nery, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse,

Téléphone: 032 421 96 60, Fax: 032 421 96 65,

E-mail: miguel.nery@staehelinarchitectes.ch,

URL www.staehelinarchitectes.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Stähelin architectes (Delémont) SA, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse,

Téléphone: 032 421 96 60, Fax: 032 421 96 65,

E-mail: antoine.seuret@staehelinarchitectes.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

19.05.2017

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.05.2017, **délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication

1.5 Date de l'ouverture des offres:

07.06.2017, **Heure:** 14:00, **Lieu:** bureau

Stähelin architectes, 2800 Delémont.

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Espace communal, Les Bois

2.3 Référence / numéro de projet

1355

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

Code des frais de construction (CFC):

221 - Fenêtres, portes extérieures

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie,

344 - Façades légères,

622 - Portes

2.6 Description détaillée du projet

Construction de l'Espace communal des Bois
Façades rideau bois-métal, triple vitrage
Intégration de portes vitrées bois-métal
dans façades rideau
Portes pleines en aluminium

2.7 Lieu de l'exécution

Commune: 2336 Les Bois
Lieu, rue no: Place des Petits d'Homme 2
Cadastre, parcelle N^{os}: 151 et 1018
Altitude: 1035 m

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 12.06.2017, Fin: 13.10.2017
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Oui>Description des reconductions: Une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Z1 Prix Pondération 50
Z2 Organisation de l'entreprise Pondération 15
Z3 Programme détaillé des travaux du soumissionnaire Pondération 25
Z4 Qualité de l'offre Pondération 10

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: L'offre de base doit également être remise en cas de proposition de variante

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 18.09.2017 et fin 13.10.2017
Remarques: Exécution automne 2017 sous réserve de la délivrance du permis de construire. Ce délais correspond à l'exécution sur chantier selon le programme prévisionnel, les travaux en atelier ne sont pas compris dans ce délais

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics

3.3 Conditions de paiement

Paiement en CHF à 30 jours et selon directives KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon conditions de l'offre

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

10.05.2017 jusqu'au 26.05.2017

Langues du dossier d'appel d'offres: français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Aucune

4.2 Conditions générales

Les «conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction» établies par Stähelin architectes, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures